

## **Soutien du Conseil communal de Nyon aux communes du Pays de Gex dans leur lutte contre les forages de gaz de schiste**

Par ce postulat, nous souhaitons sensibiliser les habitants de la région aux dangers de l'exploitation des gaz de schiste et demander à la Municipalité d'intervenir auprès du Conseil régional afin qu'une position commune soit adoptée dans le district. Plusieurs années d'exploitation des gaz de schiste aux Etats-Unis d'Amérique montrent que ces dangers sont bien réels et non hypothétiques.

Les dangers avérés de pollution des eaux souterraines, particulièrement importants dans la région du Jura avec ses sols calcaires, les dangers observés de pollution des sols par des substances chimiques très toxiques, auxquels s'ajoutent les risques sismiques liés à la fracturation hydraulique des roches profondes, font que l'exploitation des gaz de schistes fait courir de grands risques à l'environnement et à la santé des habitants des zones concernées.

Le gouvernement vaudois a officiellement déclaré que les permis relatifs à la recherche de gaz de schiste et les autorisations pour des forages profonds ne seraient plus accordés. Le gouvernement genevois a fait de même. Mais les habitants de France voisine sont eux très inquiets, car le gouvernement français a accordé des concessions de forage, avant d'interdire récemment la fracturation hydraulique. Ils manifestent vigoureusement contre ce qui est appelé le « permis de Gex » qui couvre une zone qui entoure totalement le canton de Genève et qui touche le canton de Vaud sur toute sa frontière ouest.

C'est pourquoi, nous devons être très attentifs aux développements dans ce domaine et soutenir fermement les mouvements populaires qui ont pris naissance dans la région franco-valdo-genevoise, car nous sommes concernés par ce qui se passe juste de l'autre côté de la frontière.

### **Le Conseil communal de Nyon demande à la Municipalité :**

1. d'être très attentif et de suivre de près les développements dans les tentatives de forages pour le gaz de schiste dans la région afin de pouvoir préserver la santé de la population nyonnaise ainsi que de sauvegarder ses biens et de préserver pareillement les milieux naturels dans leur intégrité et toutes leurs fonctionnalités écologiques.
2. de prendre les mesures appropriées et dans la mesure de ses moyens pour aider les communes du Pays de Gex dans leur démarche pour faire abroger le permis M615-GEX de recherche conventionnel d'hydrocarbures et de gaz en application du principe de précaution.
3. de porter cette demande du Conseil communal de Nyon auprès du Conseil Régional du district de Nyon afin que cette dernière étudie attentivement ce dossier sur ses aspects de risques sanitaires, économiques et environnementaux. Le Conseil communal demande qu'ensuite le Conseil Régional se positionne sur cette question et, le cas échéant, prenne les mesures appropriées évoquées sous le point précédent.

Les soussignés souhaitent que le Conseil communal renvoie ce postulat directement à la Municipalité afin qu'elle puisse le faire suivre au Conseil régional dans les meilleures délais.

Pour les Partis Vert'libéral, Verts et PSN ainsi que les Conseillers Marc Bourqui , Robert Jenefsky, Jacky Colomb, Victor Allamand, Pierre Girard.

Nyon, le 12 juin 2012